

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard . . . . . 01.40.58.75.00  
Annonces . . . . . 01.40.58.77.56  
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 1352 - page 81**

**75 - Département de Paris**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la préfecture de police.

**FEDERATION DES CHORALES AU CLAIR DE LA RUE (FCACR).**

*Objet* : structurer l'activité de chorales mises en place avec et pour des personnes vivant en grande précarité ; cette fédération a pour buts principaux de favoriser la création et le développement de nouvelles chorales dans des villes françaises mais aussi à l'étranger ; mettre en commun des moyens et des compétences entre les associations membres afin de les aider à réaliser leurs buts respectifs ; offrir un espace de dialogue entre toutes les associations des chorales au clair de la rue pour favoriser : la mutualisation de moyens et de compétences, organisation d'évènements communs ; contribuer à toute opération d'information et de formation des associations membres de la fédération CACR ; contribuer à la défense et à la représentation des intérêts matériels et moraux des associations membres et à leur indépendance ; promouvoir l'image de la fédération et des chorales y adhérant.

*Siège social* : 105, rue Manin, 75019 Paris.

*Date de la déclaration* : 5 janvier 2017.